



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'Accueil Mères et Enfants de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain Villalonga**, Cadre Socio-Educatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
. Baux utilisés pour héberger les usagers et les états des lieux d'entrée et de sortie	En l'absence de Catherine JOLIVEAU
. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs au secteur éducatif . Ordres de mission . Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie . Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives	En l'absence de Muriel CARLIER et de Catherine JOLIVEAU
. Tous documents et attestations concernant les familles accueillies	PERMANENT
. Notes de synthèse, notes d'incident, rapports d'échéance . Contrats de séjour des familles	PERMANENT Avec copies aux CSSE + Directeur

Notifié à Alain Villalonga le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Angélique LAFUENTE**, Éducatrice, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none"><li>. Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie</li><li>. Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives</li><li>. Modifications des plannings horaires</li></ul>	Lors des périodes d'astreinte

Notifié à Angélique LAFUENTE le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

## ARRETE

### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'Accueil Mères et Enfants de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Aurélie BLAEVOET**, éducatrice, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE



## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none"><li>. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs au service d'aide à la parentalité</li><li>. Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie</li><li>. Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives</li><li>. Modification des plannings horaires</li><li>. Tous documents et attestations concernant les familles accueillies</li><li>. Contrats d'accueil avec les familles</li></ul>	PERMANENT
. Notes d'évolution, notes d'incident	PERMANENT Avec copies au directeur et aux adjoints de direction

Notifié à Aurélie BLAEVOET le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

## ARRETE

### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'Accueil Mères et Enfants de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Brigitte Quertemps**, Attaché d'administration, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none"><li>. Engagement, certification du service fait et liquidation de factures</li><li>. Bons de commande/Devis Fonctionnement ou Investissement</li><li>. Correspondances administratives avec l'Administration Générale</li><li>. Convocations aux instances locales et institutionnelles</li><li>. Notes de service et d'information interne</li><li>. Planning horaires/congés/Autorisations spéciales d'absence</li><li>. Autorisations de circuler</li><li>. Conventions d'accueil des stagiaires</li><li>. Conventions bénévolat</li><li>. Conventions de réservation pour les vacances</li></ul>	En l'absence de Thierry FONTAINE - Directeur
<ul style="list-style-type: none"><li>. Correspondances administratives courantes</li><li>. Attestations employeur, validation de services</li><li>. Dossiers Accidents du travail et de maladies professionnelles</li><li>. Etats de frais de déplacement temporaire liés aux ordres de mission</li><li>. Bons de commande Fonctionnement courant</li><li>. Déclaration de sinistre destinée à l'assureur</li></ul>	PERMANENT
<ul style="list-style-type: none"><li>. Convention, avenants relatifs aux locations d'appartements</li></ul>	En l'absence de Catherine JOLIVEAU

Notifié à Brigitte Quertemps le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

## Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

## ARRETE

### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Catherine Joliveau**, Cadre supérieur socio-éducatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none"><li>. Correspondances administratives courantes</li><li>. Attestations employeur, validation de services</li><li>. Dossiers Accidents du travail et de maladies professionnelles</li><li>. Etats de frais de déplacement temporaire liés aux ordres de mission</li><li>. Bons de commande Fonctionnement courant</li><li>. Déclaration de sinistre destinée à l'assureur</li></ul>	En l'absence de Brigitte QUERTEMPS et de Danièle LEBLANC
<ul style="list-style-type: none"><li>. Convention, avenants relatifs aux locations d'appartements</li><li>. Baux utilisés pour héberger les usagers et les états des lieux d'entrée et de sortie</li></ul>	PERMANENT
<ul style="list-style-type: none"><li>. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs au secteur éducatif</li><li>. Ordres de mission</li><li>. Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie</li><li>. Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives</li></ul>	PERMANENT
<ul style="list-style-type: none"><li>. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs à la santé, l'hygiène et la petite enfance</li></ul>	En l'absence de Marika FOURNIER

Notifié à Catherine Joliveau le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Cécile LAUNAY**, Éducatrice, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.



#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none"><li>. Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie</li><li>. Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives</li><li>. Modifications des plannings horaires</li></ul>	Lors des périodes d'astreinte

Notifié à Cécile LAUNAY le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'Accueil Mères et Enfants de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Monsieur David Taccoen**, Cadre Socio-Educatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none"><li>. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs au secteur éducatif</li><li>. Ordres de mission</li><li>. Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie</li><li>. Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives</li></ul>	En l'absence de Muriel CARLIER et de Catherine JOLIVEAU
<ul style="list-style-type: none"><li>. Tous documents et attestations concernant les familles accueillies</li></ul>	PERMANENT
<ul style="list-style-type: none"><li>. Notes de synthèse, notes d'incident, rapports d'échéance</li><li>. Contrats de séjour des familles</li></ul>	PERMANENT Avec copies aux CSSE + Directeur

Notifié à David Taccoen le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

## ARRETE

### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'Accueil Mères et Enfants de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle Houvenaghel**, Cadre Socio-Educatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
. Baux utilisés pour héberger les usagers et les états des lieux d'entrée et de sortie	En l'absence de Catherine JOLIVEAU
. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs au secteur éducatif . Ordres de mission . Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie . Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives	En l'absence de Muriel CARLIER et de Catherine JOLIVEAU
. Tous documents et attestations concernant les familles accueillies	PERMANENT
. Notes de synthèse, notes d'incident, rapports d'échéance . Contrats de séjour des familles	PERMANENT Avec copies aux CSSE + Directeur

Notifié à Isabelle Houvenaghel le

<i>Spécimen de signature</i>





Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'Accueil Mères et Enfants de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Karen Hiet**, Cadre Socio-Educatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
. Baux utilisés pour héberger les usagers et les états des lieux d'entrée et de sortie	En l'absence de Catherine JOLIVEAU
. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs au secteur éducatif . Ordres de mission . Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie . Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives	En l'absence de Muriel CARLIER et de Catherine JOLIVEAU
. Tous documents et attestations concernant les familles accueillies	PERMANENT
. Notes de synthèse, notes d'incident, rapports d'échéance . Contrats de séjour des familles	PERMANENT Avec copies aux CSSE + Directeur

Notifié à Karen Hiet le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'Accueil Mères et Enfants de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Marika Fournier**, Puéricultrice, Adjointe de Direction, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE

## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
<ul style="list-style-type: none"><li>. Correspondances administratives courantes</li><li>. Attestations employeur, validation de services</li><li>. Dossiers Accidents du travail et de maladies professionnelles</li><li>. Etats de frais de déplacement temporaire liés aux ordres de mission</li><li>. Bons de commande Fonctionnement courant</li><li>. Déclaration de sinistre destinée à l'assureur</li></ul>	En l'absence de Brigitte QUERTEMPS et de Danièle LEBLANC
<ul style="list-style-type: none"><li>. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs au secteur éducatif</li><li>. Ordres de mission</li><li>. Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie</li><li>. Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives</li></ul>	En l'absence de Muriel CARLIER et de Catherine JOLIVEAU
<ul style="list-style-type: none"><li>. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs à la santé, l'hygiène et la petite enfance</li></ul>	PERMANENT

Notifié à Marika Fournier le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

### ARRETE

#### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'Accueil Mères et Enfants de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à **Madame Ourida Boudari**, Cadre Socio-Educatif, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

#### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

#### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

#### Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général de l'EPDSAE



## ANNEXE

Objet de la délégation	Conditions ou réserves
. Baux utilisés pour héberger les usagers et les états des lieux d'entrée et de sortie	En l'absence de Catherine JOLIVEAU
. Ensemble des notes, documents et courriers relatifs au secteur éducatif . Ordres de mission . Déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et de gendarmerie . Signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives	En l'absence de Muriel CARLIER et de Catherine JOLIVEAU
. Tous documents et attestations concernant les familles accueillies	PERMANENT
. Notes de synthèse, notes d'incident, rapports d'échéance . Contrats de séjour des familles	PERMANENT Avec copies aux CSSE + Directeur

Notifié à Ourida Boudari le

<i>Spécimen de signature</i>



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## Administration Générale

60 rue Abélard - B.P. 454  
59021 LILLE CEDEX  
Tél. : 03.20.29.50.50  
Fax : 03.20.53.21.03

**Paul FLAD**  
Directeur Général

### Le Directeur Général de l'EPDSAE,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.315-67 à D.315-71 ;

Vu l'arrêté de la Directrice du centre national de gestion en date du 3 août 2017 nommant Monsieur Paul FLAD, Directeur de l'EPDSAE à compter du 7 septembre 2017 ;

## ARRETE

### Article 1

Pour le bon fonctionnement de l'EPDSAE, délégation de signature est donnée à Monsieur **Thierry Fontaine**, directeur de l'Accueil Mère et Enfants de l'EPDSAE, pour les domaines indiqués dans l'annexe.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de la délégation.

### Article 3

Cet arrêté abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.

### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

## Article 5

Monsieur le Directeur Général de l'EPDSAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Cet arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué à Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'EPDSAE ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Département du Nord. Il sera publié sur le site Internet de l'EPDSAE et pourra être consulté au siège de l'EPDSAE.

Fait à Lille le 7 septembre 2017

Paul FLAD,  
Le Directeur Général  
de l'EPDSAE

# ANNEXE

## I - Affaires générales- Administration

- 1) planning-horaire, demande de congé et d'autorisations spéciales d'absence ;
- 2) ordres de mission, sauf ceux concernant le directeur, en France métropolitaine ;
- 3) proposition de notation et d'appréciation des agents ;
- 4) attestations d'employeur, validation de services... ;
- 5) conventions de bénévolat ;
- 6) dossier d'accident du travail et de maladie professionnelle ;
- 7) conventions d'accueil de stagiaires ;
- 8) tous documents et attestations concernant les personnes accueillies ;
- 9) correspondances administratives courantes ;
- 10) convocation aux instances locales et institutionnelles et compte-rendu des réunions ;
- 11) notes de service et d'information interne ;
- 12) baux utilisés pour héberger des usagers et les états des lieux d'entrée et de sortie ;
- 13) déclaration de sinistre à destination de l'assureur ;
- 14) déclaration et dépôt de plainte auprès des services de police et gendarmerie ;
- 15) signalement et déclaration auprès des autorités judiciaires et administratives ;
- 16) convention sans incidence financière.

## II - Affaires budgétaires

- 1) bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre du fonctionnement, dans le respect des règles d'achat public et de mise en concurrence, pour les fournitures et prestations de service, sauf convention ou bail de location (hors baux pour les usagers), maintenance, assurance, personnel extérieur, impôts et taxes hors timbres fiscaux, prestations relevant du plan de formation ;
- 2) bon de commande, bon de livraison et devis dans le cadre de l'investissement sans qu'il y ait de seuil pour les petits achats récurrents ;
- 3) engagement, certification du service fait et liquidation de facture ;
- 4) états de frais de déplacement temporaire liés aux ordres de mission ;
- 5) convention de réservation pour les vacances des usagers ;
- 6) autorisation de circuler ;
- 7) accord de l'établissement relatif au plan conventionnel de surendettement des particuliers.

Notifié à Thierry Fontaine le

<i>Spécimen de signature</i>